



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le **03/03/2026**
ID : 057-245700695-20260212-D2026_19_SI-AR

DECISION 2026-19

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu l'attestation de dérogation aux seuils internes de la CCCE signée le 12 février 2026,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Les nouvelles conventions BlaBlaCar Daily sont établies avec la société COMUTO DAILY, 84 avenue de la République - 75011 PARIS. Elles prendront effet au 11 mars 2026 et s'achèveront le 10 mars 2027.

Leurs montants s'élèvent à 36 770 € HT et se composent comme suit :

Objet	Dépenses
Enveloppe incitative	22 400 € H.T.
Paramétrage du funnel utilisateur de la collectivité	3 600 € H.T.
Licence reporting Daily Insights	3 000 € H.T.
Communication : une stratégie de promotion complète	1 170 € H.T.
Gestion de projet	1 800 € H.T.
Commission au trajet	4 800 € H.T.
TOTAL	36 770 € H.T.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 12 février 2026

Le Président
Michel PAQUET

